

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/05

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, GAGLIARDINI Joëlle, GROSSIORD Suzanne, ROLANDEZ Alain, GROSTABUSSIAT Georgette
Absents	GAUTHIER-CLERC Maurice
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19/09/2005 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Après s'être fait présenter la situation au 06 octobre 2005 montrant l'augmentation de certaines dépenses à caractère général (essentiellement sur les consommables de type combustible, électricité, carburants) et après avoir rappeler la vente de plusieurs parcelles au lotissement « Les Curtilllets » non prévue au budget, M. le Maire présente la proposition de budget supplémentaire élaborée par la commission des finances.

Il est à noter l'attribution de 28 000€ en subvention pour avance de trésorerie pour le fonctionnement de la maison de l'enfance enregistré au chapitre 65.

Le conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2005 qui s'équilibre :

### ➤ En section de fonctionnement.

	Rappel Compte administratif 2004	BP 2005	Situation au 6/10	Budget supplémentaire 2005
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>363 986.44</b>	<b>640 689</b>	<b>260 394</b>	<b>726 553</b>
11 Charges à caractère général	137 566.63	145 125.00	104 748.06	152 187.76
12 Charges de personnel	113 691.68	108 812.45	82 910.23	102 448.75
65 Autres charges gestion courante	85 271.60	80 592.27	68 234.80	106 802.27
66 Charges financières	27 456.53	23 500.00	0.00	24 500.00
67 Charges exceptionnelles		25 588.00	0.00	98 492.42
22 Dépenses imprévues fonctionnement		4 500.00	4 501.00	3 000.00
23 Virement à la section d'investissement		252 570.97		239 122.03
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>690 965</b>	<b>640 689</b>	<b>414 297</b>	<b>726 553</b>
64 Remboursement sur charges sécu	299	0	205.59	205.59
70 Produits des services	46 614.49	47 845.00	0.00	58 629.67
73 Impôts et taxes	157 484.92	162 135.00	107 223.93	162 138.46
74 Dotations et participations	100 084.99	98 114.00	70 245.40	100 080.40
75 Autres produits gestion courant	74 246.55	76 500.00	56 510.79	76 500.00
13 Atténuations de charges				
76 Produits financiers	15 096.04	14 639.00	0.00	14 639.00
77 Produits exceptionnels	44 203.22	64 512.00	3 167.30	137 416.42
2 Résultat reporté	252935.62	176943.69	176943.69	176943.69
<b>Résultat fonctionnement au 31/12</b>	<b>326 978.39</b>		<b>153 902.61</b>	

➤ **En section d'investissement**

	<b>BP 2005</b>	<b>Budget supplémentaire 2005</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>252 630.97</b>	<b>239 122.03</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>150 034.70</b>	<b>150 034.70</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>787 279.67</b>	<b>910 797.92</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>787 279.67</b>	<b>910 797.92</b>

<b>Opérations financières</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>206 034.70</b>	<b>209 034.70</b>
16	Emprunt et dettes	56 000.00	59 000.00
001	Résultat investissement reporté	150 034.70	150 034.70
<b>Recettes</b>		<b>206 034.70</b>	<b>209 034.70</b>
10222	FCTVA	4 027.00	10 092.41
10223	TLE	4 000.00	4 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	150 034.70	150 034.70
021	Virement de la section de fonctionnement	47 973.00	44 907.59

<b>Maison de l'enfance</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>495 443.60</b>	<b>533 821.95</b>
2313	Constructions	495 443.60	522 816.53
2184	Mobilier		11 005.42
<b>Recettes</b>		<b>495 443.60</b>	<b>533 821.95</b>
1428	Subvention CAF	255 200.00	255 200.00
	dont Crèche	213 500.00	213 500.00
	dont CLSH	41 700.00	41 700.00
1323	Subvention CTC	0.00	10 000.00
16	Emprunt CAF 0%		10 000.00
16	Emprunt	87 500.00	100 000.00
2111	Terrains parcelle n°12		8 748.06
192	Plus Value parcelle n°12		10 351.24
021	Virement de la section de fonctionnement	152 743.60	159 522.65

<b>Goudronnage</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>22 500.00</b>	<b>29 824.45</b>
2315	Installation technique	22 500.00	29 824.45
<b>Recettes</b>		<b>22 500.00</b>	<b>29 824.45</b>
1323	ADCJ Département	3 375.00	4 987.36
2111	Terrains parcelle n°14		10 214.22
192	Plus Value parcelle n°14		12 086.08
021	Virement de la section de fonctionnement	19 125.00	2 536.79

<b>Pont du Chapy</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>30 512.00</b>	<b>21 093.34</b>
2315	Installation technique	30 512.00	21 093.34
<b>Recettes</b>		<b>30 512.00</b>	<b>21 093.34</b>
2111	Terrains parcelle n°7	9 691.56	7 829.27
192	Plus Value parcelle n°7	14 820.44	9 264.07
1323	Subventions CG	6 000.00	4 000.00

<b>Mur salle de musique</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>9 000.00</b>	<b>9 000.00</b>
2315	Installation technique	9 000.00	9 000.00
<b>Recettes</b>		<b>9 000.00</b>	<b>9 000.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	9 000.00	9 000.00

<b>Cimetière &amp; Eglise</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>4 000.00</b>	<b>5 600.00</b>
2315	Installation technique cimetière	4 000.00	4 000.00
2315	Battant Cloche		1 600.00
<b>Recettes</b>		<b>4 000.00</b>	<b>5 600.00</b>
1328	Subvention équipement non transférable		945.00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 000.00	4 655.00

<b>Bâtiment</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>9 952.00</b>	<b>32 180.76</b>
2188	Construction		
	Maison Jeantet	6 952.00	7 500.00
	Bibliothèque	3 000.00	3 000.00
	Autre		21 680.76

<b>Recettes</b>		<b>9 952.00</b>	<b>32 180.76</b>
2111	Terrains parcelle n°14		9 266.11
192	Plus Value parcelle n°14		12 414.65
021	Virement de la section de fonctionnement	9 952.00	10 500.00

<b>Piste forestière</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>3 600.00</b>	<b>3 000.00</b>
2313	Installation technique	3 600.00	3 000.00
<b>Recettes</b>		<b>3 600.00</b>	<b>3 000.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 600.00	3 000.00

<b>Autres investissements</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>6 237.37</b>	<b>5 000.00</b>
2313	Installation technique	6 237.37	5 000.00
<b>Recettes</b>		<b>6 237.37</b>	<b>5 000.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 237.37	5 000.00

<b>Renforcement électrique</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>0.00</b>	<b>17 242.72</b>
2315	Installation matériel et outillage technique	0.00	17 242.72
<b>Recettes</b>		<b>0.00</b>	<b>17 242.72</b>
2111	Terrains parcelle n°11		7 897.69
192	Plus Value parcelle n°11		9 345.03

<b>Gendarmerie</b>		<b>BP 2005</b>	<b>BS2005</b>
<b>Dépenses</b>		<b>0.00</b>	<b>45 000.00</b>
2315	Installation matériel et outillage technique	0.00	45 000.00
<b>Recettes</b>		<b>0.00</b>	<b>45 000.00</b>
	Emprunt		45 000.00

## **II. CHOIX ORGANISME EMPRUNT**

M. le Maire rappelle que la réalisation de la maison de l'enfance nécessite de contracter un emprunt qui était déjà prévu au budget primitif.

Des propositions ont été demandées à différentes banques. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de la Banque Populaire pour un montant de 100 000€ sur 12 ans au taux de 2.92% par échéances trimestrielles.

### **III. VENTE PARCELLES N°7, 8, ET ESPACE VERT N°2**

M. le Maire fait part de la vente de la parcelle n°7 du lotissement Les Curtilletts à M. et Mme Claude Guay par l'intermédiaire de l'agence Fédéral Immobilier possédant un mandat de vente sans exclusivité.

Le coût s'élevant à 20 693.34€, dont 17 093.34€ pour la commune et 3600€ pour l'agence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité mandate M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Par ailleurs le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. et Mme Fumey Hervé se portant acquéreurs de la parcelle n° 8 du lotissement Les Curtilletts et d'une extension de terrain sur l'espace vert n°2 sous réserve de pouvoir construire un chalet. M. le Maire propose de prendre contact avec les services de l'Équipement pour avis, sachant que le projet porterait sur une ligne de faîtage parallèle à la route.

D'autre part, M. le Maire fait part du courrier en date du 14 octobre de M. et Mme Colot se portant également acquéreurs de l'espace vert n°2 (parcelle AK 169). Le Conseil Municipal décide de ne pas statuer pour l'instant sur ces deux dernières questions.

### **IV. SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES**

Il est fait part de la demande du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses souhaitant connaître les prévisions de travaux pour la commune de Septmoncel. Suite au projet de lotissement au-dessus des Champs de l'Église, la prévision de l'extension du réseau d'eau au départ du réservoir du Gitalet de manière à desservir un futur lotissement serait à proposer.

### **V. COURRIERS DIVERS**

#### **1) COURRIER DE MLE BAVOUX ISABELLE**

Après lecture du courrier de Mle Bavoux Isabelle sollicitant le déneigement par la commune du chemin rural conduisant à son domicile sis au lieudit Le Vouez, M. le Maire rappelle que les chemins ruraux sont déneigés en fonction des possibilités de l'employé communal.

Le Conseil Municipal se montre favorable à cette demande sous condition que Mle Bavoux jalonne le chemin comme les années précédentes.

#### **2) COURRIER COMITE DES FETES**

M. le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes invitant le Maire et les membres du Conseil Municipal à un pot de remerciements pour les bénévoles de la fête de la Saint Louis, le samedi 29 octobre.

#### **3) REMERCIEMENTS SUBVENTIONS**

Lecture est donnée des courriers de l'association Familles Rurales La Ruche et de l'association Amicale des Parents d'Elèves remerciant la municipalité pour les subventions allouées.

#### **4) COURRIER DE L'AMICALE DES RESPONSABLES D'ETABLISSEMENTS POSTAUX**

M. le Maire donne lecture du courrier d'information de l'ARP concernant l'orientation qu'a pris La Poste par l'intermédiaire de ses directeurs départementaux visant à réduire au maximum la

présence postale. Cette organisation obligerait à transférer l'ensemble des charges aux communes.

Le Conseil Municipal prend note de cet état de fait et propose de rester vigilant sur le devenir du bureau de poste de Septmoncel qui n'est à priori pas menacé à ce jour.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) CONTRAT SDEI**

M. le Maire rappelle que la commune doit prendre en charge l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Une proposition de prestation de service a été demandée à la SDEI qui élabore un contrat se montant à 3023.48€ annuel.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'obligation légale d'un tel contrat, et propose que les vérifications soient effectuées par les pompiers avec obligation de tenir un registre détaillé des manœuvres sur les-dits poteaux.

M. le Maire demande aux délégués d'approfondir la question lors de la prochaine réunion du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

### **2) CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AVEC LE VVL**

M. le Maire rappelle que pour des obligations légales, le Village de Vacances de Lamoura, fournisseur des repas de la cantine et du CLSH, ne peut signer de convention avec l'association Familles Rurales La Ruche. Les repas seront réglés par la commune et facturés à l'association Familles Rurales La Ruche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la signature de cette convention.

### **3) NOUVELLE ADHESION AU SIVU DU HAUT-JURA**

Il est mentionné la demande du SIVU concernant la question de nouvelles adhésions au syndicat. Le Conseil Municipal est favorable à l'entrée de nouvelles communes.

### **4) AMMENAGEMENT PLATE FORME DE LA FIN DU PRE**

M. le Maire informe qu'à partir de l'année prochaine le bal monté de la fête de la St Louis devra, pour des raisons de sécurité être posé sur une surface plane. Plusieurs conseillers ont étudié la possibilité d'aplanir la parcelle AM n° 227 (propriété de l'Entente Sportive), en décapant la terre afin de remettre le terrain à plat et l'enherber à nouveau.

Le projet consiste à créer une surface de 15M \* 20M en bordure de la route. Plusieurs entreprises sont consultées pour élaboration de devis

Une autorisation doit être demandée à M.Testut, propriétaire limitrophe, concerné par un empiètement sur son terrain.

### **5) AMENAGEMENT PLATE FORME PRES DE LA CASERNE DES POMPIERS**

M. le Maire rappelle que le projet de plate-forme près de la caserne des pompiers a déjà été abordé par le Conseil Municipal des Jeunes. L'idée consiste à faire un décapage de terre végétale au-dessus de la caserne, de manière à aménager une surface plane pour un plateau de développement pour la caserne des pompiers, un terrain de jeux communal qui pourrait être utilisé également par l'école.

M. le Maire propose que l'employé communal effectue une partie de ces travaux pendant l'hiver, si le temps s'y prête.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à ces projets et propose d'étudier le chiffrage des deux emplacements.

6) DOSSIER BOULANGERIE

Après un point sur l'avancée du projet, M. le Maire demande que chacun réfléchisse véritablement à ce projet et propose de réunir le Conseil Municipal le jeudi 03 novembre à 18H00, en présence de M.Bissieux, architecte et M.Gaunet, boulanger, afin de pouvoir prendre une décision définitive à l'issue de cette réunion..

Séance levée à 1H00

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 2/11/2005